

# Réseau des Émetteurs Français REF 69



23 bis rue Roger Radisson

69005 Lyon

## Règlement intérieur du salon Ond'Expo

Le Réseau des Émetteurs Français REF 69 est une association sans but lucratif, elle organise le salon Ond'Expo pour promouvoir l'activité radioamateur dans la région.

Le REF 69 ne peut être tenu pour responsable des accidents qui pourraient survenir dans les stands ou lors de leur mise en place. Tout exposant devra être couvert par une assurance responsabilité civile.

L'association maintient une surveillance active durant toute la durée du salon. Elle ne peut cependant être tenue pour responsable des vols ou des dégradations du matériel exposé.

Les tables réservées, non occupées le matin à 8h30, seront redistribuées.

Le REF 69 ne peut être tenu pour responsable de l'origine et des modalités de vente du matériel pendant le salon. Le vendeur seul sera tenu de justifier de la régularité des transactions en cas de contrôle. L'exercice de la garantie des matériels neufs et d'occasion vendus sur le salon est à la seule charge du vendeur, la responsabilité du REF 69 en ce domaine ne pouvant être mise en cause.

Les exposants professionnels, les brocanteurs et les associations s'engagent à respecter les règles d'ouverture, de fermeture et de fonctionnement du salon, ainsi que toutes les décisions prises par les organisateurs dans l'intérêt du salon.

Les brocanteurs ne peuvent vendre que du matériel d'occasion. Pour rappel la vente autorisée pour les particuliers par la législation porte sur des *objets personnels usagés*.

L'installation du stand devra être terminée à l'heure d'ouverture au public le matin. Le démontage ne devra pas intervenir avant la fin du salon.

Les stands d'activités sont placés sous la responsabilité du titulaire nommément désigné. Les stands d'associations sont placés sous la responsabilité de leur titulaire respectif. La décoration des emplacements et notamment l'éclairage nécessaire sont du ressort des responsables de stands, à partir des prises de courant disponibles dans les locaux.

La superficie d'un module mis à disposition gratuitement peut être diminuée sur simple décision de l'organisation. L'identification des associations devra apparaître clairement sur le stand.

Pour des raisons notamment sanitaires, les animaux sont interdits à l'intérieur du salon pendant toute sa durée.

Signature du responsable du stand